

Conseil intercommunal de l'ASIJ **12 juin 2024 à Corcelles-le-Jorat**

Lors de la séance du 12 juin 2024 à Corcelles-le-Jorat, les délégués des communes membres de l'ASIJ ont pris les décisions suivantes :

1. Assermentation de Monsieur Benoît Chevalley de Corcelles-le-Jorat et de Monsieur Grégory Junod de Forel (Lavaux).
2. Élection de Monsieur Gaël Manigley de Vulliens en tant Président du Conseil intercommunal.
3. Élection de Monsieur Benjamin Borlat de Corcelles-le-Jorat en tant que Vice-Président du Conseil intercommunal.
4. Élection de Mesdames Nathalie Zweifel et Sandra Favre de Jorat-Mézières en tant que scrutatrices et de Madame Marina Moretti-Vasserot de Forel (Lavaux) ainsi que Madame Catherine Jaccard-Cloux de Montpreveyres en tant que scrutatrices suppléantes.
5. Élection de Monsieur Benoît Chevalley de Corcelles-le-Jorat en tant que membre de la commission de gestion et de Madame Carol Gachet de Montpreveyres en tant que suppléante.
6. Élection de Monsieur Dan-Henri Weber en tant que membre de la commission des finances et de Monsieur Alain Petoud de Servion en tant que suppléant.
7. Élection de Madame Sara Charbon Petter de Jorat-Mézières en tant que membre du Conseil d'Établissement.
8. Préavis 01/24 – Demande de crédit de CHF 240'000.- pour la pose de capteurs photovoltaïques sur le collège du Raffort : accepté à l'unanimité *.
9. Préavis 02/24 – Comptes 2023 et Rapport de gestion : acceptés à l'unanimité.

Au nom du Conseil Intercommunal
de l'ASIJ

Gaël Manigley
Président



Fabienne Blanc
Secrétaire

**Conformément aux articles 112 et ss LEDP, les objets adoptés par le Conseil intercommunal sont susceptibles de référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district dans lequel l'association a son siège dans un délai de dix jours, qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels ou l'affichage au pilier public dans le cas de l'art. 113,*